

RÉPONSE DU PARTI SOCIALISTE NEUCHÂTELOIS (PSN) À LA CONSULTATION SUR LE PLAN CLIMAT CANTONAL

Neuchâtel, le 31 mai 2021

Monsieur le Conseiller d'État,
Madame, Monsieur,

Par la présente, nous nous référons à la consultation lancée le 18 février 2021 par le Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE) concernant le projet de Plan climat. Dans le délai imparti, le Parti socialiste neuchâtelois (PSN) vous fait part de ses remarques et propositions ; il vous prie de prendre connaissance de sa position et vous remercie de l'avoir associé à cette consultation.

Généralités

Ce projet de Plan climat est très détaillé. Il est néanmoins ardu d'avoir une vue d'ensemble et transversale sur les différentes planifications et dispositions légales ou réglementaires en vigueur, auxquelles le Plan climat fait référence. Nous suggérons de mieux ordonner le Plan climat, avec une table des matières en début de document.

Bien que le levier d'action pour le canton se concentre sur la réduction des émissions dans les domaines du bâtiment, de l'industrie et des transports, il reste un domaine qui est de notre point de vue aussi de la plus haute importance, qui relève de la compétence du canton et qui doit avoir une place prépondérante dans le Plan climat : l'intégration de la citoyenne et du citoyen dans le processus, renforçant la capacité de résilience de la population face à des changements de fond dans le comportement des uns et des autres, tous acteurs et responsables de l'évolution des conditions de vie à futur, dans un contexte de changement climatique. Autrement dit, l'humain n'est pas assez au centre du problème et des solutions. Le Plan climat doit agir comme créateur de lien entre les autorités, les mondes scientifique, académique, technique et artisanal et la population, pour un passage à l'acte concret.

La mise en application des mesures liées aux objectifs de baisse de consommation d'énergie et de production de gaz à effet de serre (GES) sera un défi énorme, en particulier dans l'assainissement énergétique des bâtiments. Nous craignons que la demande dépasse largement l'offre en termes de capacités techniques et de ressources humaines à disposition dans le canton. Nous proposons que les filières de formation des métiers du bâtiment soient renforcées, notamment à travers des programmes de réinsertion professionnelle, afin de former un maximum de spécialistes et d'ainsi garder le potentiel économique dans le canton (économie de proximité).

Si les objectifs généraux sont ambitieux et minutieux, une référence aux conséquences pour « madame et monsieur tout le monde » serait souhaitable. Globalement, les mesures listées sont trop vagues. Il serait utile d'avoir des exemples chiffrés de mesures, avec les effets sur le quotidien et les efforts à fournir, exemplifiés au moyen d'actions concrètes pour tout un chacun, tant pour la baisse attendue de la consommation d'énergie que pour la baisse de

production de GES aux différents horizons temps fixés (2025, 2030 et 2050). Autrement dit, nous apprécierions que le Plan climat démontre les effets des mesures listées, en équivalents carbone par rapport au coût d'investissement. Le tableau des coûts en relation avec les actions des pages 24 et suivantes devrait être complété par l'effet attendu de la baisse de production de GES, en chiffres. Les GES pourraient, au même titre que la valeur monétaire, devenir un étalon d'efficacité.

Par ailleurs, le projet ne développe pas la combinaison entre la sobriété sur le plan de la consommation énergétique et les conséquences de cette sobriété sur les pans industriels qui composent le tissu économique du canton. Dans le prolongement de cet examen, il manque des mesures en réponse à la disparition vraisemblable d'activités industrielles très dépendantes de ressources carbonées et à ses conséquences sur l'emploi. Nous estimons qu'une stratégie de reconversion doit être élaborée.

En outre, le PSN attend du Plan climat une mise en valeur des initiatives et des alternatives qui désormais germent sur de nombreux territoires de notre canton.

Le Plan climat doit admettre que l'urgence climatique aura des influences capitales sur l'économie et l'emploi. Des mesures de résilience et de sauvegarde de la cohésion sociale doivent être élaborées. Il est important de dresser des modèles économiques et des schémas de production tenant compte des objectifs de réduction des GES.

La sensibilisation, l'information, voire la formation à tous les niveaux de la collectivité sont d'une grande importance pour bien faire comprendre la situation et la dégradation du climat induite par les activités humaines. Il est par ailleurs essentiel d'informer régulièrement sur l'évolution de la situation, avec des messages positifs sur l'efficacité des actions en faveur du climat, et d'informer le Grand Conseil de l'avancement du Plan climat une fois par année. Le Plan climat devrait s'accompagner d'une feuille de route avec les modifications législatives prévues. Enfin, nous proposons de créer un observatoire cantonal du changement climatique composé d'un panel de personnes de différents milieux (économique, académique, scientifique, culturel, etc.), au même titre qu'il existe un observatoire du territoire.

Enfin, il manque clairement à nos yeux des mesures répressives en plus des mesures d'information et d'incitation pour contenir et réduire la consommation d'énergie et la production de GES.

Objectif

Nous soutenons pleinement le renforcement de la coordination entre les politiques sectorielles neuchâteloises. Un plan qui regrouperait l'ensemble des actions en cours et en déterminerait de nouvelles nous paraît essentiel.

Nous formulons un regret en page 7 : la dernière phrase laisse entendre que les questions climatiques seront résolues uniquement avec « les moyens limités disponibles ». Au contraire, nous sommes d'avis que les moyens ne doivent pas être limités à la seule préoccupation de la rentabilité ou de l'économiquement raisonnable, tant les effets à long

terme du dérèglement climatique seront bien plus coûteux si l'on applique un programme de lutte au rabais.

La manière dont l'objectif de la société à 2000 watts devra être atteint n'est pas suffisamment claire. Dans notre compréhension, cet objectif sous-entend qu'aucun individu ne devra avoir besoin d'une puissance continue de plus de 2000 W. Or si l'on songe au tissu industriel du canton, la possibilité pratique d'atteindre cet objectif variera largement selon la commune de résidence et la présence (ou l'absence) d'activités industrielles, pour le moins gourmandes en énergie. Nous partons donc du principe que l'objectif de la société à 2000 watts doit être atteint à l'échelle du canton en valeur moyenne.

Le PSN regrette que l'objectif du Plan climat ne précise pas assez clairement les niveaux institutionnels de compétences de mise en œuvre entre le canton, les communes et les institutions étatiques et paraétatiques. Nous proposons de compléter le tableau des coûts dans ce sens (pages 24 et suivantes).

Il manque une vision du soutien concret à la transition économique. Quelles activités industrielles soutenir à l'avenir ? La raffinerie de Cressier et la cimenterie de Cornaux sont des exemples emblématiques, en particulier la raffinerie qui, au bord du dépôt de bilan en 2012, a été soutenue afin de maintenir les emplois malgré un fort impact sur l'environnement et une grande production de GES. Faut-il continuer de soutenir ce genre d'activité ? Le Plan climat est muet à ce sujet.

Le PSN regrette également que l'enjeu des émissions importées, face auxquelles la citoyenne et le citoyen mais aussi les entreprises et les collectivités publiques ont un rôle déterminant à jouer, ne soit pas abordé. Le volet des émissions de CO₂ liées à la numérisation de la société mériterait également d'être thématiqué.

De manière générale, nous regrettons que le volet « Adaptation » soit si léger, alors que la motion 18.218 mentionnait clairement que cet aspect devait être traité.

Propositions et remarques

Page 12 – La vision pour le Canton de Neuchâtel

Nous proposons de modifier le premier des 20 objectifs opérationnels ainsi : *Diminuer la consommation globale d'énergies par la sobriété d'utilisation et par l'efficacité énergétique.*

Page 12 – 20 objectifs opérationnels

Nous proposons d'ajouter un objectif opérationnel visant à réduire la rotation du parc d'objets, le niveau de la consommation d'objets et à améliorer l'indice de réparabilité des objets, avec trois nouvelles mesures :

1. Agir au niveau des autorités compétentes pour tendre à étendre la garantie légale des objets à 5 ans au minimum, de sorte à ralentir la rotation des parcs d'objets, à augmenter leur indice de réparabilité et à agir ainsi efficacement sur l'obsolescence programmée des objets.
2. Légiférer pour supposer non désirée la distribution de publicité dans les boîtes aux lettres, contrairement à la pratique actuelle où le désir de ne pas recevoir de publicité

doit être annoncé (étiquette « Publicité non merci »). Dans notre proposition, c'est celui ou celle qui désire la publicité qui l'annonce sur sa boîte aux lettres. Cela diminue à la fois le volume de papier distribué et les achats spontanés générés par la publicité.

3. Légiférer pour réduire fortement voire complètement la publicité sur les espaces publics et privés (bords de route, places publiques, espaces privés, etc.) afin de réduire le comportement de surconsommation ainsi généré. Cette mesure ne s'appliquerait pas aux messages à caractère idéal.

Page 13 – 50 nouvelles mesures

Mesure A17 : L'écotourisme doit être mieux précisé. Au nom de la préservation des milieux écologiques, il faut veiller à éviter les hordes de touristes qui se déplacent par exemple avec des vélos électriques dans des environnements jusque-là inaccessibles. Même si le déplacement à vélo est encouragé, on ne peut néanmoins pas aller partout. Cette remarque doit bien entendu s'appliquer de manière générale afin de préserver l'espace de vie de la faune et la flore. Les moyens actuels pour faire respecter les règlements et les lois de protection devraient être augmentés. Les agents *nature* comme les gardes forestiers doivent intervenir et être habilités à sanctionner les comportements inadéquats.

La réalisation des 50 nouvelles mesures doit être suivie et monitorée sur une période plus courte que les quatre ans prévus dans le rapport.

Pages 18-19 – Vision et objectifs stratégiques de la réduction des gaz à effet de serre

Le principe directeur de la Société à 2000 watts est en effet la meilleure référence pour arriver à la neutralité carbone en 2050. Le paragraphe à ce sujet n'est cependant pas assez clair sur l'échelle qui mesurera ce principe directeur. En effet, selon son tissu industriel, chaque commune ne pourra pas atteindre cet objectif. Nous proposons d'ajouter une note précisant que les valeurs fixées sont calculées sur une moyenne cantonale.

4

Page 21 – Objectif stratégique 2 – Compenser les émissions restantes

Le PSN est d'avis que la réduction des émissions de GES ne doit être réalisée que sur le territoire neuchâtelois et suisse. Les compensations par des actions à l'étranger pour obtenir des certificats de bonne conscience sont à exclure.

Page 22 – Mise en œuvre

Nous soutenons pleinement le choix des six domaines d'intervention. Nous regrettons néanmoins l'absence d'un domaine plus en phase avec la résilience et le comportement individuel ou collectif. À nos yeux, il est essentiel d'intégrer tout le monde dans ce processus qui sera ardu et aura des effets parfois négatifs sur l'individu. Nous proposons d'ajouter un septième domaine d'intervention : Citoyenneté et communauté.

Pages 22-24 – Énergie et bâtiments

L'objectif opérationnel n° 1 n'est pas suffisamment étayé. Nous partons du constat que l'efficacité énergétique mise en place ces dernières décennies n'a pas permis à elle seule d'agir sur la baisse de la consommation d'énergie, en valeur absolue. Nous proposons de

compléter l'objectif opérationnel n° 1 par *Diminuer la consommation globale d'énergies par la sobriété d'utilisation de l'énergie et l'efficacité énergétique.*

Selon le PSN, d'autres mesures seraient utiles et simples à mettre en place, en l'occurrence :

- Simplification des procédures pour les permis de construire relatifs aux sources d'énergies renouvelables ;
- Densification de l'industrie afin de limiter les constructions d'un seul étage ;
- Amélioration de la transparence des approvisionnements en énergie ;
- Financement pour le développement des filières de formation de tous les secteurs (information, promotion, recrutement, etc.) ;
- Mesures favorisant une stratégie d'accueil d'entreprises pauvres en émissions de GES ;
- Dispositions obligeant les entreprises d'une certaine importance à élaborer un plan climat et de durabilité¹ interne (à l'instar du plan de mobilité).

Pages 25-27 – Transports

La baisse de l'usage de la voiture individuelle doit reposer sur des mesures coercitives fortes, sans quoi l'effet sera très aléatoire. À notre avis, les mesures prévues sont trop peu contraignantes. Le tableau des nouvelles mesures devrait être complété avec les éléments suivants :

- R5 : les dispositions relatives au stationnement ne doivent pas être limitées au stationnement privé, mais avoir une portée plus large, avec une stratégie pour une forte réduction de l'offre en stationnement, en particulier dans les centres urbains.
- R8 : nous proposons d'élargir la promotion des transports publics par la gratuité totale pour les jeunes adultes jusqu'à l'âge de 25 ans et pour les seniors, et des soutiens financiers pour les personnes à revenus modestes.

Il est impératif d'instaurer une solide habitude d'usage des transports publics à long terme. Les statistiques dans ce sens sont claires. Les jeunes adultes délaissent les transports publics dès qu'ils ont l'accès à la voiture. Il paraît donc important de maintenir l'attractivité des transports publics pour qu'ils deviennent une réelle alternative à la voiture pour les jeunes adultes.

- Nous proposons une mesure complémentaire d'ordre fiscal avec la réduction, voire la suppression, des déductions kilométriques en véhicule privé et l'augmentation massive des taxes sur les véhicules à moteur à combustion interne qui dépassent la moyenne suisse de production de CO₂. Le PSN est globalement d'avis que le calcul de la taxe sur les véhicules individuels doit être plus équilibré entre les émissions de CO₂ et le poids du véhicule. Un véhicule, si électrique soit-il, ne doit pas forcément être un poids lourd pour transporter des gens sur de courtes distances. Il faut éviter que l'efficacité énergétique soit annulée par l'augmentation du poids du véhicule, qui consommera fatalement beaucoup en valeur absolue. Le supplément de recettes ainsi réalisé contribuerait à financer une baisse conséquente des tarifs des transports publics urbain et régional (à l'exception du trafic grandes lignes).
- Nous proposons de lancer des projets pilotes tels que l'instauration d'une vignette cantonale ou de parking relais encourageant le transfert modal afin de réduire l'accès motorisé aux centres urbains sans pénaliser les faibles revenus.

¹Durabilité définie comme un mode de développement répondant aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs.

- Nous proposons de limiter les livraisons avec les véhicules à moteur au profit de livraisons à vélo.

Pages 28-29 – Alimentation et agriculture

La pose de panneaux solaires sur les bâtiments agricoles est une opportunité très intéressante. Nous proposons de prévoir une mesure pour développer l'agrivoltaïsme, qui consiste à installer des centrales de panneaux photovoltaïques sur des terrains agricoles qui ne se prêtent pas idéalement à la production céréalière mais sur lesquels on peut imaginer à la fois de produire de l'électricité et de faire pâturer le petit bétail.

Sous l'angle des mesures de résilience en lien avec l'alimentation et l'agriculture, nous proposons de créer une filière d'emplois rendant les travaux agricoles à nouveau séduisants en valorisant ces filières et en les proposant à des travailleur-ses dans des domaines de l'industrie susceptibles de disparaître à terme en raison de leur impact sur le climat. L'objectif visé s'inscrit à la fois dans la réduction des effets sur le climat par l'agriculture – moins de mécanisation, moins d'utilisation de produits chimiques, etc. – et dans la réinsertion de personnes en recherche d'emploi issues d'un secteur fortement touché par les changements climatiques. Pour ce faire, nous proposons également d'élaborer une mesure sous la forme d'une politique foncière active de l'État sur les surfaces agricoles pour mettre à disposition des surfaces cultivables en communauté ou selon un programme d'éco-emplois. Enfin, nous proposons d'établir des mesures de réduction de la production de viande bovine et d'élaborer une communication dans ce sens (la production de ce bétail est fortement contributrice de GES).

6

La question du revenu agricole est centrale. Une part au moins de ce revenu doit être versée en fonction des services écosystémiques rendus par l'agriculture paysanne : maintien de la biodiversité, entretien du couvert végétal, pratiques économes en CO₂, N₂O et méthane, pour une haute qualité environnementale (herbages permanents, limite de dépenses en intrants, etc.). Il s'agit d'arrêter la disparition des exploitations traditionnelles, sans ajouter de la bureaucratie et des normes. Nous proposons de compléter les mesures prévues par la Confédération par des mesures cantonales qui pourraient également servir de mesures de compensation (objectif stratégique 2 – *Compenser les émissions restantes*).

Le PSN considère que l'exemplarité de l'État doit également se traduire dans ses investissements et propose donc :

- La mise sur pied d'une plateforme pour garantir la durabilité des investissements et des achats publics ;
- L'obligation pour la caisse de pensions de l'État de procéder à des investissements irréprochables sur le plan social et écologique, notamment en excluant les investissements dans les énergies fossiles et grises.

Page 34 – Puits de carbone

À notre avis, le Plan climat est relativement discret sur la préservation des sols. Nous proposons donc que cette préservation des sols – qui peut être un champ d'action important en termes de captation du CO₂ – soit détaillée et démontrée dans ce chapitre. De plus, nous

proposons de s'inspirer du projet de la Haute École du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) de Genève, qui développe le principe de régénérer certains sols avec l'apport de matière organique qui permet de stocker naturellement le CO₂.

Le Plan climat ne développe et n'anticipe pas suffisamment le principe de mutualisation des grandes infrastructures, en particulier les surfaces commerciales, artisanales ou industrielles qui subiront les effets du changement de comportement de consommation attendu de chacune et chacun. Nous proposons d'élaborer un plan d'anticipation des surfaces bâties qui seront à reconverter avant l'ouverture de nouvelles zones d'activités dans des secteurs encore non bâtis.

Comme annoncé plus haut, nous proposons de créer un nouveau domaine d'intervention qui pourrait s'intituler : *Citoyenneté et communauté*. Nous y voyons les champs d'action suivants :

- Conditions propices à libérer du temps à l'individu pour appliquer les mesures environnementales ;
- Soutien au développement de jardins communautaires et de coopératives citoyennes de consommation ;
- Création d'une monnaie locale cantonale, par exemple sur le mode de l'Abeille ;
- Soutien aux ménages de conditions modestes, par la monnaie locale cantonale, pour leur donner les moyens de contribuer au changement comportemental favorable à l'environnement (achat de produits bio, circuits courts, etc.) ;
- Élaboration d'un revenu de transition écologique incluant un dispositif d'accompagnement, de soutien aux personnes concernées dans leurs projets de transition en durabilité. Dans les domaines les plus variés : agroécologie, permaculture, habitat écologique, énergies renouvelables, finance durable, écomobilité, biens ou matériaux biosourcés, recyclerie, etc. ;
- Conditions cadres pour favoriser les emplois locaux et la réduction de la pendularité.

Pages 37-38 – Synthèses des risques et opportunités, par défi climatique, pour le canton de Neuchâtel

Nous proposons d'ajouter la gestion des risques liés aux pathologies psychologiques induites par des situations de phénomènes climatiques extrêmes. En effet, non seulement l'effort individuel sera énorme pour arriver aux objectifs de réductions de consommation d'énergie et de production de GES, mais les effets sur l'environnement (sécheresse, inondations, pandémie, etc.) induits par le changement climatique pèseront très fortement sur le moral de la population. Nous pensons qu'il est important de maintenir un climat social serein et d'éviter à tout prix le basculement dans le chaos social.

Conclusions

Le PSN soutient pleinement l'élaboration d'un Plan climat. Cet outil doit toutefois être exhaustif et mieux intégrer l'humain dans ses champs d'action.

Les habitudes de consommation, voire de surconsommation, ont un fort impact sur l'environnement. Changer les comportements des consommateurs nous paraît indispensable pour atteindre les objectifs qui sont fixés. Nous devons donc :

→ Moins consommer pour utiliser moins de ressources naturelles et moins d'énergie, pour générer moins d'émissions de gaz à effet de serre dans la fabrication, l'acheminement, la distribution et l'utilisation des produits et services de consommation, pour produire moins de déchets ;

→ Mieux consommer en ayant le choix de consommer des produits moins émetteurs de gaz à effet de serre, en étant mieux informés et en ayant accès à des alternatives accessibles financièrement à toutes et tous.

Une consommation plus sobre et plus vertueuse sur le plan environnemental doit être possible pour toutes et tous, quel que soit leur pouvoir d'achat. Cela ne doit être ni une contrainte subie, ni un luxe, ni un acte militant. Cela ne doit pas reposer uniquement sur la consommatrice et le consommateur, mais également sur une transformation en profondeur des modes de production et de distribution.

Nous invitons les acteurs économiques à mener une action plus volontariste en faveur de la transition écologique, en faisant de cette problématique une opportunité pour repenser en profondeur nos modes de production et de consommation, et favoriser une meilleure distribution des richesses. L'urgence climatique nous impose des décisions difficiles mais indispensables : soyons inventifs.

Il apparaît inévitable de revoir nos modes de vie, nos manières de consommer, de produire et travailler, de nous déplacer, de nous loger et de nous nourrir afin de réduire les émissions de GES de manière drastique.

Le PSN attend des autorités politiques un changement fondamental de vision qui, de manière transversale, tienne compte de la nécessité de placer l'humain au centre d'une modification radicale du mode de vie, qui devra être plus sobre. Le PSN attend aussi et surtout que chaque citoyenne et citoyen ait les moyens de participer concrètement au changement de paradigme du contrat socio-environnemental qui a prévalu depuis la révolution industrielle. L'État doit rester garant de l'équité et élaborer des stratégies qui n'excluent personne, même dans des conditions de vie rendues plus difficiles, avec des conditions climatiques qui seront toujours plus extrêmes.